

Arrêté n° 2025/G-03

fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours externe sur titres
d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2025

Le Président,

- VU** le code général de la fonction publique (notamment Liv. V – Tit. II – Chap. III et Liv. III – Tit. II – Chap. V, et les articles L 452-34 et 35, L 522-24 et 25) ;
- VU** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU** le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- VU** l'arrêté n° 2024/G-91 en date du 8 août 2024 portant ouverture du concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2025 ;
- VU** les candidatures enregistrées par le Centre de Gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2025 du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale est arrêtée comme suit :

AKNIN	Camille	BERNUZZI	Noémie	BRUNET	Véronique
AMORIN	Christine	BOF	Jennifer	BURKHALTER	Alexia
AUBIN	Léane	BORGO	Julie	CAGLAYAN	Bahar
BAILLY	Jeanne	BOURGUIGNON	Nathalie	CARDOT	Aurélie
BALTZINGER	Océane	BOURQUE	Lucie	CASTELLANO	Perrine
BAREY	Monise	BRISSON	Lucie	CASTELNOVO	Aurélie

CLAIRET	Marine	JOULAIN	Ange	RATTAIRE	Tiffany
COCHET	Anais	KELDENICH	Mélanie	RAZAFINDRABE	Laura
COLLIN	Julie	KESSLER	Doriane	REHRI	Anaïs
COLY	Marie	KLEE	Manon	REINER	Emilie
DA COSTA	Suzana	KRAFFT	Clara	RENAULT	Charline
DA SILVA	Servane	KURT	Figen	RIDET	Maria
DE MELO	Maria-Carla	LANGLOIS	Laetitia	ROGER	Axelle
EGLI	Soline	LE ROUX	Jessica	ROTH	Audrey
ENDERLIN	Anaïs	LETOUBLON	Eva	SARRET	Claire
FERRAROLI	Elodie	LINCK	Charlotte	SAUNIER	Marie
FERRUT	Marie	LOPEZ BARRO	Manon	SAVIOZ	Nina
FOURNIER	Mathilde	LUTTRINGER	Elodie	SCHIEBLER	Axelle
FRANCOIS	Manon	MAGNEAU	Coraline	SCHILTZ	Alizée
GAULT	Marie-Agnès	MARDA	Myriam	SCHUTZIGER	Christelle
GAUTHIER	Laura	MARGUIN	Angelique	SERRET	Elodie
GENTIL	Chloe	MAUVAIS	Laurine	STIRMLINGER	Lola
GERARDIN	Marie	MEMHELD	Elsa	SZABO	Ilona
GILBERT	Cosette	MICHEL	Léa	TELLIER	Caroline
GIRAULT	Mathilde	MOISSENET	Noémie	THEVENET	Gabrielle
GNAEDIG	Emma	MONNERET	Maryline	TISSERAND	Julie
GROSJEAN	Justine	MONNIER	Lucie	VANHOVE	Laurine
GRUNERT	Noëlle	MOSBACH	Lucile	VANTENAY	Aurore
GUTH	Sabrina	M'RAD	Jade	VAUDOIN	Fabienne
HECK	Aline	MUTZIG	Julie	RAVET	
HOUILLON	Patricia	NACCARI	Julia	VERNAND	Marine
JAUNIAUX	Julie	PERIAT	Caroline	VILLEROT	Audrey
JEANDEL	Nelly	PESIN	Élodie	VINCENT	Lucie
JEANDEL	Marie	PILOTTO	Zoé	VOGEL	Salehah
JECKER	Karine	PINTO	Amélie	WALTZ	Stéphanie
JONAS	Nadège	PITET	Laure	WODLING	Léa

Art. 2 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2025 du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale, sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter au concours, en produisant notamment les pièces requises, au plus tard au 1^{er} jour des épreuves, est arrêtée selon la liste établie ci-dessous :

CLERC	Thibault
DELACOTE	Roxane
LEFORT	Floriane
PAILLON	Camille

Art. 3 : La liste ci-dessous correspond aux candidatures initialement rejetées ou ayant renoncées à leur inscription. Toutefois, ces candidats restent admis à concourir à la session 2025 du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter, en produisant notamment les pièces requises au plus tard au 1^{er} jour des épreuves :

BOISOT	Solène
--------	--------

Art. 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin et dans les départements cités ci-dessus,
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 9 janvier 2025



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2025G03

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-01-10T14-45-43.00 (MI258317242)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20250109-2025G03-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté n. 2025/G-03 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale - session 2025

Date de décision : 09/01/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ar_acc_2025g03_axp_2025_pref.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/01/25 à 14:45

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 10/01/25 à 14:45

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 10/01/25 à 14:52